

Le redéploiement des activités agricole, pastorale et forestière au sein du massif forestier : une contribution à la prévention des incendies de forêts

par Pascal THAVAUD*
et François PREVOST*

Sommaire	Pages
Introduction	49
1. — Quelques chiffres importants	49
2. — Une clef du problème	49
3. — Les solutions	50
Un constat à partir de quelques exemples d'actualité	50
1. — L'insuffisance des équipements	50
2. — Les reboisements	50
Propositions	50
1. — La demande	50
2. — Des systèmes de production et des techniques adaptés	50
3. — Les financements	51
4. — Des outils réglementaires	51
5. — Des obstacles	51
Conclusion	51

* Centre d'études
et de réalisations pastorales
Alpes-Méditerranée
12, boulevard de la Plaine
04100 Manosque

Introduction

7 ans après les grands incendies de l'année 1979 et malgré l'augmentation des moyens de prévention et de lutte, la forêt du Sud de la France a de nouveau durement été touchée par ce fléau en 1986. Dans le Var, c'est près de 10 000 ha qui ont été parcourus l'été dernier.

Au-delà de ce chiffre impressionnant et des polémiques, il nous semble nécessaire de faire une analyse la plus objective possible de ce phénomène et de tenter de proposer quelques solutions.

1. — Quelques chiffres importants

En 1985 on a dénombré dans le Var plus de 500 départs d'incendies de forêt, mais seulement 4 grands incendies (en 4 journées) qui ont concerné 85 % de la surface totale incendiée (1).

Ces quelques chiffres mettent en évidence l'importance de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour la prévention et la lutte active contre l'incendie.

Le problème à résoudre se pose donc en ces termes : comment parvenir à maîtriser ces grands incendies qui représentent moins de 2 % des mises à feu et qui se déclenchent :

- en conditions climatiques les plus défavorables.
- en zone d'accès difficile (absence de piste ou en mauvais état, forte pente).
- avec une multiplication des départs de feux simultanés.
- dans un massif forestier continu et désertifié.

2. — Une clef du problème

Dans les départements littoraux, la forêt n'a jamais occupé une surface aussi importante qu'aujourd'hui. La forêt varoise couvre selon l'Inventaire Forestier National (1985) 407 000 ha auxquels il faudrait rajouter près de 31 000 ha de landes et friches, soit un taux d'occupation de ces formations de 71 % du territoire.

Le Var est le département le plus boisé de France après les Landes. Par suite du processus de déprise rurale en cours depuis plus d'un siècle, la surface boisée est en constante augmentation.

Au siècle dernier, l'activité agricole et pastorale menée par une population rurale encore dense interrompait largement la continuité du massif forestier. Cette population, intéressée par les produits de la forêt, participait activement à son entretien et à la lutte contre les incendies déjà nombreux à cette époque. Aujourd'hui, la forêt provençale n'est plus qu'un élément du paysage, très peu ou non productif (environ 0,3 m³/ha/an en moyenne).

La forêt méditerranéenne est d'autant plus combustible qu'elle est continue verticalement (continuité des strates herbacée, arbustive, arborée (2)) et les dégâts d'incendie sont d'autant plus importants qu'elle est continue horizontalement (continuité du massif forestier). Le contexte économique et social moderne a condamné les usages traditionnels de la forêt méditerranéenne dans leurs anciens modes de production. L'avenir de la forêt méditerranéenne dépend de notre capacité à mettre au point de nouveaux systèmes de production, économiquement viables, qui utilisent et mettent en valeur toutes les ressources de l'espace boisé méditerranéen tout en garantissant la pérennité.

(1) Cf. « Bilan des incendies de forêts dans le Sud-Est de la France en 1985 », A. Challot in *Forêt Méditerranéenne*. Tome VIII, n° 1, juillet 1986.

(2) Cf. « Les forêts méditerranéennes et leur aménagement », J. de Montgolfier in *Forêt Méditerranéenne*. Tome VII, n° 2 et Tome VIII, n° 1.

3. — Les solutions

Face à un problème aussi complexe dans sa nature et ses causes, on aura compris qu'il n'existe pas de solutions simples. Les quelques constatations faites ci-dessus mettent en évidence la nécessité :

— De renforcer les moyens de lutte et de prévention afin d'accroître la rapidité et l'efficacité des interventions sur les dépôts d'incendie (moyens aériens, patrouilles mobiles...).

— De diminuer sensiblement le taux d'embroussaillage et la continuité du massif forestier en créant de véritables massifs agricoles et pastoraux en forêt qui soient le siège du redéploiement et de la diversification d'activités économiques en forêt.

Un constat à partir de quelques exemples d'actualité

1. — L'insuffisance des équipements

Du 7 au 10 juillet 1986, 4 125 ha de forêts sur les communes de Hyères, Pierrefeu et La Londe ont été détruits par l'incendie. Celui-ci s'est déclaré pourtant dans un des secteurs les mieux équipés de la Région puisqu'il s'agit d'un périmètre pilote (périmètre Ouest Maures) réalisé dans les années 1970.

Quelques données concernant le périmètre pilote Ouest Maures

Surface totale = 27 600 ha
Coût création = 10 millions de francs
Entretien : 2,5 millions de francs/an
Les équipements : 165 km routes et pistes de défense contre l'incendie
1 295 ha pare feu (50 m à 100 m de large)
8 héliports
17 citernes
10 retenues collinaires

A ce dispositif important entretenu par les équipes d'anciens harkis, il faut rajouter la création d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun (C.U.M.A.) forestière (la CUMA FOVAR) qui a créé avec une large contribution financière publique, une cellule de débroussaillage. Elle est aujourd'hui dotée de 2 tracteurs à chenilles munis de girobroyeurs et conduits par deux salariés. Dans le cadre du programme F.E.O.G.A. de reconstitution de la forêt méditerranéenne (fonds de l'Europe, du Département, de la Région et de l'Etat qui finançaient au taux de 95 % les travaux de débroussaillage) cette cellule a

réalisé plusieurs centaines d'hectares de pare feu linéaires destinés à compléter le réseau du périmètre pilote. L'expérience a prouvé que ce dispositif, sans doute nécessaire, n'est pas suffisant pour enrayer la progression des grands incendies. La proportion des débroussaillages est trop faible (moins de 5 % de la surface boisée) alors que la circulaire interministérielle de février 1980 préconise la réalisation de Plans intercommunaux de débroussaillage, avec des taux de débroussaillage pouvant aller jusqu'à 25 % de la surface totale de chaque massif.

On est bien loin de ces chiffres même dans le cadre des P.I.D.A.F. (Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) en cours de réalisation dans le Var où le taux de débroussaillage projeté est voisin de 5 %.

2. — Les reboisements

Lorsqu'une forêt a été détruite par l'incendie, il semble logique et indispensable de reboiser. L'objectif est de reconstituer rapidement un couvert forestier et de rendre dans l'avenir la forêt plus productive (implantation d'essences forestières susceptibles de fournir à terme une production de bois commercialisable). Un important programme de reboisement a été engagé dans le Sud de la France depuis 6 ans dans le cadre du programme de protection et de reconstitution de la forêt méditerranéenne (F.E.O.G.A.). Il a porté sur près de 5 000 ha de plantations dont près de 1 000 ha dans le département du Var (source : Ministère de l'Agriculture).

Dans l'immédiat, et en l'absence d'autre garantie, on peut avancer deux

de milieu de ces massifs, et ce sans doute mieux que la plupart des essences de reboisement (Cèdre, Pin Laricio, Eucalyptus, Pin Pignon).

Dans la situation actuelle où la maîtrise des incendies est malheureusement loin d'être systématique, il conviendrait sans doute de limiter les reboisements, qui représentent de coûteux investissements (15 000 F/ha), aux zones sur lesquelles les garanties d'entretien et de protection sont maximales.

Propositions

La circulaire interministérielle du 15 février 1980 relative au débroussaillage en région méditerranéenne :

— Constate l'insuffisance de l'efficacité des pare feu linéaires classiques.

— Insiste sur la nécessité de rompre la continuité du massif forestier grâce au redéploiement d'activités agricoles, pastorales ou forestières dans le cadre de Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F.).

Il est bien entendu nécessaire que ces aménagements correspondent réellement au besoin des agriculteurs désireux de conforter ou de créer leur exploitation sur la base d'activités présentant une viabilité économique suffisante qui permettent de contribuer efficacement à l'entretien de ces aménagements.

1. — La demande

Elle provient :

— D'agriculteurs et plus particulièrement d'éleveurs (ovins ou caprins) en place qui recherchent de nouvelles surfaces à exploiter.

— De jeunes candidats à l'installation.

— D'éleveurs établis en zone de montagne, désireux de diminuer les coûts d'hivernage de leurs animaux à faibles besoins par l'organisation d'une transhumance hivernale sur les parcours forestiers du littoral. Cette transhumance Inverse concerne l'espèce ovine, mais aussi les bovins et les équins.

2. — Des systèmes de production et des techniques adaptés

Les différents programmes de recherche-développement engagés dans notre Région par plusieurs équipes (CNRS, INRA, CEMAGREF, CERPAM) ont permis de mettre au point et tester des solutions techniques et juridiques de mise en valeur et de gestion de l'espace boisé méditerranéen. Parmi celles-ci, des techniques adaptées de gestion sylvo-pastorale, ont fait la preuve que l'élevage peut contribuer efficacement à l'entretien

des zones débroussaillées. Les productions animales ne sont d'ailleurs pas les seules concernées : la castanéiculture connaît aujourd'hui un nouvel essor dans le massif des Maures. Il reste à étudier sur le long terme les conditions de viabilité économique des systèmes de production qui mettent en œuvre de telles techniques sachant qu'ils sont soumis aux mêmes incertitudes que celles qui pèsent actuellement sur plusieurs filières de production agricole.

3. — Le financement

Une étape de recapitalisation est nécessaire à la reconstitution et à la remise en route d'un système d'exploitation des milieux naturels concernés. Des travaux de remise en valeur (débroussaillage d'ouverture, éclaircies, équipements pastoraux...) sont à entreprendre afin de rendre la ressource fourragère disponible dans le cadre d'une bonne gestion pastorale future. Ces travaux sont généralement coûteux (par exemple : 5 000 à 10 000 francs par hectare pour un débroussaillage d'ouverture) et sans rapport avec la productivité à court terme de ces espaces. Ils ne peuvent donc être entrepris qu'avec l'aide incitative de la collectivité.

4. — Des outils réglementaires

Diverses procédures d'aménagement, réglées par un impressionnant dispositif législatif et réglementaire sont à la disposition des collectivités locales, de l'Administration, et des propriétaires, pour permettre la mise en œuvre des aménagements nécessaires. Sans en dresser l'inventaire exhaustif, citons dans le désordre :

- La loi sur les terres incultes.
- La possibilité de recours à une procédure d'Utilité Publique pour la réalisation d'équipements destinés à la défense contre l'incendie.
- Les différentes mesures prévues par la Loi Forestière et la Loi Montagne (dont on attend encore la parution de nombreux décrets d'application).
- La taxe départementale des espaces verts qui permettrait l'acquisition de terrains forestiers et leur mise à disposition à des éleveurs.
- La possibilité de créer des Associations Syndicales Libres, autorisées ou forcées pour la réalisation des travaux d'intérêt général.
- La possibilité de conclure des conventions pluriannuelles de pâturage en sous-bois entre éleveurs et propriétaires forestiers (en dehors du statut du fermage).
- La création récente du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne.

5. — Des obstacles

Comme on vient de le voir, de nombreux outils législatifs et réglementaires ont été prévus par le législateur et sont utilisables pour l'aménagement et

la mise en valeur de l'espace forestier méditerranéen. Il reste cependant des obstacles non négligeables à surmonter pour parvenir à une revitalisation de cet espace. Citons parmi les plus forts :

— La réticence des propriétaires à accorder un minimum de garantie foncière aux exploitants utilisateurs.

— L'opposition d'autres usagers de l'espace (randonneurs et surtout chasseurs) à l'installation de nouvelles activités en forêt et aux aménagements nécessaires à ces activités (clôtures, débroussaillage).

— Les difficultés économiques rencontrées par certaines productions agricoles. C'est notamment le cas de l'élevage ovin dont l'avenir dépend en partie dans notre Région de l'évolution du produit brut des exploitations. Celui-ci est en stagnation depuis quelques années. Il s'agit là d'un problème de politique agricole générale (européenne principalement) dont les auteurs devraient apprécier toutes les conséquences pour les zones défavorisées du Sud de la France.

Conclusion

En matière de protection et de lutte contre l'incendie, il n'existe pas de solution miracle. Beaucoup s'accordent néanmoins à penser que la discontinuité de la forêt méditerranéenne est un facteur essentiel de sa protection. Cette discontinuité tient :

— d'une part, dans son débroussaillage, qui devrait concerner de l'ordre de 20 % de la surface forestière pour être efficace ;

— d'autre part, dans l'aménagement de vastes coupures agro-pastorales à l'intérieur des massifs.

Néanmoins, pour être efficace, un débroussaillage doit être entretenu. Sans autre usage, une intervention mécanique est nécessaire tous les 2 à 3 ans après l'ouverture. La collectivité ne peut pas à la fois participer au financement de l'ouverture et à celui de l'entretien des zones débroussaillées.

Il est donc indispensable de rechercher systématiquement dans le cadre d'un plan coordonné au niveau de chaque massif forestier les possibilités de remise en valeur agricole et pastorale afin de diminuer les coûts d'entretien.

Sans doute l'élevage, dans des conditions strictes de gestion pastorale, est l'activité la mieux en mesure d'utiliser de vastes surfaces débroussaillées en terrain difficile. Mais d'autres possibilités existent : remise en valeur de truffières, d'oliveraies, de châtaigneraies par exemple.

Il sera nécessaire au préalable de vaincre les réticences locales, d'obtenir des garanties foncières suffisantes et de réaliser les équipements nécessaires. Il importe d'assurer une pérennité à ces réalisations, ce qui suppose qu'elles répondent à un véritable besoin des agriculteurs.

L'avenir dépendra de la faculté de l'ensemble des partenaires à définir et

mettre en œuvre une politique tant nationale que locale, cohérente en matière de développement forestier et pastoral en région méditerranéenne.

P.T. F.P.

RÉSUMÉ

Le contexte économique et social moderne a condamné les usages traditionnels de la forêt méditerranéenne dans leurs anciens modes de production qui en assuraient tout à la fois l'exploitation et l'entretien. L'avenir et la maîtrise des grands incendies passent bien sûr par un renforcement des moyens de prévention et de lutte mais aussi par la rupture des continuités verticale et horizontale du massif forestier. Le développement d'activités agricoles et pastorales en forêt peut permettre la création et l'entretien de cette discontinuité : des solutions techniques adaptées au contexte moderne ont pu être testées, des financements et des outils réglementaires sont à notre disposition, les candidats sont répertoriés. Seule une volonté politique cohérente à tous les échelons permettra de vaincre les obstacles qui subsistent.

SUMMARY

Use of mediterranean forest with the old ways of production (who assured exploitation and maintenance too) are forbidden by the moderne economic and social context. Future and control of the great forest fires use not only a reinforcing of safety measures and fight but also a vertical and horizontal continuity breaking of forested massif. Development of agricultural and pastoral activities in forest can allow creation and maintenance of this discontinuity : technical solutions adapted to modern context have been tested, financing and regular tools are our service and candidates are indexed. Only a consistent political desire will be able to fight against the persistent obstacles.

RESUMEN

El contexto económico y social moderno ha condenado los usos tradicionales del bosque mediterráneo en los modos antiguos de producción que aseguraban a la vez la explotación y la conservación. El porvenir y el dominio de los grandes incendios pasan por el refuerzo de los medios de prevención y de lucha pero también por la ruptura de las continuidades vertical y horizontal del monte forestal. El desarrollo de actividades agrícolas y forestales en el bosque pueden permitir la creación y la conservación de esa discontinuidad : se han podido testar soluciones técnicas adaptadas al contexto moderno, tenemos a nuestra disposición las finanzas y los medios de acción reglamentarios, se han repertoriado los candidatos. Solo una voluntad política coherente a todos los escalones permitirá de vencer los obstáculos que subsisten.